

Décision

Générale

colonial

Décision n° 677 18/08/1943

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1943

Numéro JO
n° 17 du 01/09/1943

Date du numéro
1 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

L'article L alinéa h. de la Décision n. 398 du 15 Mai 1943 est modifié comme suit : « Règlement des opérations faites pour le compte des Corps de Troupe : « Compte 36-03 à Caisse Centrale (son Compte Courant) 4.798.458,20 « Caisse Centrale son compte courant à Caisse Centrale reprise à son compte d'un remboursement fait au bataillon Somali « Compte nouveau à ouvrir) : 1.500.000